

CONDITIONS D'ADMISSION

- être **titulaire d'un CAPa Maréchal-ferrant**
- avoir entre 16 et 29 ans révolus (ou 15 ans au 31 décembre si issus de 3e EA ou générale)
- admissible au CFA après la signature du contrat d'apprentissage avec un employeur (si apprenti mineur, les parents ou tuteurs sont également signataire du contrat)
- obtenir l'attestation d'aptitude délivrée par le médecin du travail lors de la visite médicale d'embauche
- délai d'accès entre 1 et 12 mois en fonction de la date de demande et du profil du candidat
- tests et entretien d'entrée en formation

Un référent handicap est à votre disposition

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BTM de maréchal-ferrant sanctionne une double qualification demandée par la profession : celle d'un professionnel hautement qualifié et en responsabilité technique et d'encadrement de la totalité des activités de la maréchalerie.

Le BTM est donc un perfectionnement professionnel (à l'issue du CAPa) à même d'offrir aux maréchaux la possibilité de renforcer leurs compétences techniques et théoriques.

EPL Agro de la Meuse

Pôle Martial Brousse
8 Avenue du Président Kennedy
55100 VERDUN



Contactez le responsable de formation :

-  03.29.85.18.83
-  cfa.meuse@educagri.fr
-  EPL Agro de la Meuse
-  EPL Agro de la Meuse

Certification

CMA France
RNCP 39782
Publication du 31/10/2024



CFA



BTM

Maréchal-ferrant

Diplôme de niveau 4



2 ans



26 semaines en CFA



**78 semaines en entreprise
dont 5 semaines de congés payés/an**



CONTENUS PRINCIPAUX

5 domaine de compétences

- **Production** : Savoirs et savoir-faire professionnels et techniques, Connaissances anatomiques, physiologiques et techniques nécessaires au diagnostic, à la conception et à la mise en place d'un ferrage adapté, orthopédique ou non
- **Gestion** : maîtrise des coûts de fabrication
- **Organisation du travail** : développer les compétences au sein d'une équipe
- **Innovation et commercialisation** : adapter sa production à la clientèle
- un enseignement en anglais visant l'acquisition de la maîtrise de l'**anglais technique** est par ailleurs dispensé

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le BTM est un **examen national délivré par la Chambre des Métiers**.

L'examen est délivré à la suite d'une série d'épreuves terminales nationales écrites, orales et pratiques à la fin des 2 ans de formation.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Individualisation : possibilité d'adapter le parcours de formation en fonction du diplôme et du positionnement.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- installation
- ouvrier dans une entreprise de maréchalerie



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- l'établissement dispose d'un pôle équestre adapté à la formation des métiers du cheval dont un espace de 400 m² dédiés aux travaux de la maréchalerie disposant d'un équipement performant et confortable (6 forges à gaz, 12 forges à charbon)
- coopération internationale : possibilité d'être accompagné sur un projet de mobilité

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Aucun frais spécifique n'est à prévoir.

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Le coût de la formation est pris en charge par les branches professionnelles (OPCO) au travers du CFA pour les apprentis.

Selon l'âge et l'année de formation, la rémunération minimum versée par l'entreprise est de 27 % à 100% du SMIC.

Plus d'informations sur :

www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance